

D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES

AUBAGNE le, 5 juin 2026

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 juin 2026**

La séance du Conseil municipal, installée dans la salle du Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Jean-Pierre SQUILLARI, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	37
Excusés	06
Absents	00

Ayant donné procuration :

Monsieur Pierre ARNOUX à Monsieur Giovanni SCHIPANI
Mme Laurence BAUSSANT à Monsieur Alexandre LATZ
Madame Virginie RAES à Mme Clémentine FARDOUX
Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD à Monsieur Joseph PITTERA
Monsieur Pascal AGOSTINI à Madame Julie GABRIEL
Madame Sophie AMARANTINIS à Monsieur Gérard GAZAY

La séance du Conseil municipal, installée dans la salle du Bras d'Or, est ouverte à 18 heures.

Avant de faire l'appel nominal des Conseillers municipaux, je vais procéder à l'installation de Monsieur René VANULS qui succède à Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT qui m'a informé de son intention de démissionner du Conseil municipal.

Conformément aux articles L. 2121.4 du code général des collectivités territoriales et L.270 du code électoral, c'est le candidat suivant de la liste qui est appelé à occuper le poste vacant.

Le candidat suivant de la liste « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE », à savoir Monsieur René VANULS, est appelé à siéger au sein de notre Assemblée.

M'ayant fait part de son acceptation, je procède officiellement à l'installation de Monsieur René VANULS né le 21 Septembre 1945 à Oran (Algérie), demeurant 1030 chemin des Arnauds à AUBAGNE, en tant que Conseiller municipal.

Monsieur René VANULS, je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

Le tableau du Conseil municipal est donc modifié,

Monsieur René VANULS intégrant la 43ème place du tableau.

Je vais maintenant procéder à la remise de son écharpe.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. Si elle accepte, je désigne Mme Julianne BOUVOT.

Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Dès lors, Mme Julianne BOUVOT va procéder à l'appel nominal préalable à la tenue de ce Conseil municipal.

Madame Julianne BOUVOT procède à l'appel nominal.

L'appel fait, le quorum fixé à 22 étant atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil municipal.

Je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil municipal du 16 Avril 2026.

Avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je souhaite vous communiquer plusieurs informations.

Tout d'abord, je vous informe que **deux délibérations inscrites à l'ordre du jour sont retirées** et reportées à une séance ultérieure.

- **La délibération n°6** relative à la désignation de deux représentants de la Ville d'Aubagne pour siéger au sein de la Mission Locale d'Aubagne est reportée au Conseil municipal du 17 juin prochain.
- **La délibération n°10** relative à la désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie municipale du Service extérieur des Pompes funèbres est également retirée de l'ordre du jour. Nous avons appris tardivement qu'un des membres n'est plus disponible, cette désignation devrait être présentée lors de la prochaine séance du 17 juin.

Je vous informe par ailleurs qu'à l'issue de la **délibération n°2** relative aux élections sénatoriales, **chaque délégué titulaire devra signer l'annexe** au procès-verbal qui lui sera présentée sur table par l'appariteur.s

Conformément à l'article 2121-29 du code général des collectivités territoriales, un projet de vœu sera présenté par la majorité municipale.

Ce vœu porte sur la mobilisation générale des élus et des partenaires institutionnels pour l'aboutissement du projet de construction du Nouvel Hôpital du Pays d'Aubagne sur le site des Gargues.

Dans ce cadre, il sera également proposé la nomination d'un délégué spécial chargé du dossier du nouveau centre hospitalier d'Aubagne, avec pour mission la coordination des actions sanitaires ainsi que les relations avec les institutions régionales, départementales et territoriales.

Je souhaite également porter à votre connaissance trois éléments transmis par le groupe « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE ».

1. Dans le cadre des élections sénatoriales se déroulant le 27 septembre 2026, Madame MELIN, en sa qualité de députée, est déjà membre du collège électoral de droit. Conformément aux dispositions du code électoral, elle ne peut donc être désignée déléguée par le Conseil municipal. Elle m'a présenté Monsieur Bernard PONS comme remplaçant. Cette désignation sera prise en compte dans la composition du collège électoral.

2. Une modification a été apportée à la **délibération n°4** relative à la désignation des représentants de la Commission Communale des Impôts Directs. À la demande de Madame MELIN, Monsieur Ivan MONTAIGNE-SALARICH est proposé en remplacement de Monsieur Philippe KHAYED.

3. Une question orale a été déposée par le groupe « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE ». Elle sera examinée en fin de séance conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Je vous remercie.

Nous pouvons à présent débiter l'examen de l'ordre du jour.

Examen de l'ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

01_050626 - Désignation d'un élu au sein de la Commission municipale "Culture, Patrimoine et Ville Numérique" suite à la démission de Mme BERTIN-MAGHIT.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Cette délibération a pour but de remplacer Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT par Monsieur René VANULS au sein de la commission municipale « Culture, Patrimoine et Ville Numérique ».

Je vous demande de l'approuver.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? M. GAZAY.

Qui vote pour ?

La délibération n°01_050626 est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 6

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	37
Excusés	6

02_050626 - Elections Sénatoriales du 27 Septembre 2026 - Désignation des délégués supplémentaires du Conseil municipal et de leurs suppléants.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Conformément aux dispositions du Code électoral, notamment ses articles L. 283 à L. 293 et R. 131 et suivants, au décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ainsi qu'à l'arrêté préfectoral n° 2026-15 du 27 avril 2026, nous allons procéder à la désignation des délégués supplémentaires et suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Pour notre commune, il convient d'élire 21 délégués supplémentaires et 15 suppléants.

Cette élection se déroule au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Je rappelle que les députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux membres du Conseil municipal ne peuvent être désignés comme délégués ou suppléants. Ils sont remplacés pour cette élection par des remplaçants régulièrement désignés dans les conditions prévues par le Code électoral.

Au sein de notre Conseil municipal, un député est concerné par cette disposition. Conformément au Code électoral, il est remplacé pour cette élection par son remplaçant régulièrement désigné.

Je constate que les désignations des remplaçants des élus concernés sont intervenues régulièrement avant l'ouverture du scrutin.

- **M. Bernard PONS remplacera Mme Joëlle MELIN.**

Les listes de candidats ont été déposées auprès du bureau électoral avant l'ouverture de la séance.

Les listes enregistrées sont les suivantes :

- Liste « AUBAGNE EN COMMUN - AUBAGNE MERITE MIEUX » ;
- Liste « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE » ;
- Liste « DROITES ET CENTRE DROIT AUBAGNE ».

L'élection des délégués supplémentaires et des suppléants a lieu simultanément sur une même liste.

Le bureau électoral est constitué conformément à l'article R. 133 du Code électoral. Il est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin ainsi que les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Je demande à M. René VANULS et M. Mohamed LAZLI puis Mme Julianne BOUVOT et M. Théo ARMAND-HILAIRE de bien vouloir prendre place au bureau.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Julianne BOUVOT.

Je rappelle que les délégués supplémentaires et les suppléants sont élus sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Madame le secrétaire, veuillez procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Chaque conseiller sera invité, à l'appel de son nom, à déposer son bulletin dans l'urne présentée par l'appariteur.

Je déclare le scrutin ouvert.

Madame Julianne BOUVOT procède à l'appel nominal.

M. le Maire
Mme Clémentine FARDOUX
M. Denis GRANDJEAN
Mme Fadila TEYSSIER
M. Michaël TEDESCO
Mme Sandrine SALEMME
Mme Soumicha DRAOUI
Mme Anne-Gaëlle RODEVILLE
M. François OTCHAKOVSKY-LAURENS
M. Mohamed LAZLI
M. Marc PAGANO
M. Jean-Pierre NIVET
Mme Evelyne KHEMSI
Mme Laurence BAUSSANT - (ABSENTE)
Mme Virginie RAES - (ABSENTE)
M. Jean-Marie DOUVILLE
M. Gérard GAZAY
Mme Sophie AMARANTINIS - (ABSENTE)
M. Alain ROUSSET
Mme Danielle MENET
M. Pascal AGOSTINI - (ABSENT)
Mme Julie GABRIEL
Mme Régine-Brigitte NIETO
M. Jean-Dominique ROUBAUD - (ABSENT)
M. René VANULS
M. Joseph PITTEA
Mme Fabienne COULOMB-AVERTY
M. Mathieu NOVELLI
Mme Joëlle MELIN
M. Théo ARMAND-HILAIRE
M. Raphaël DA HORTA
Mme Julie PAPPALARDO
M. Alexandre LATZ
Mme Evelyne POURCEL
Mme Mélanie PITTAU
M. Jean-François BUDON

M. Pierre ARNOUX - (ABSENT)
Mme Julianne BOUVOT
M. Arthur SALONE
Mme BETTY CORALO
M. Fabio CHIKHOUNE
Mme Hélène DI VITA – DANCHESI
M. GIOVANNI SCHIPANI

Je déclare le scrutin clos.

Le bureau électoral va maintenant procéder au dépouillement.

Mesdames et Messieurs les assesseurs, je vous remercie de bien vouloir procéder aux opérations de dépouillement.

Le dépouillement étant terminé, je vais donner lecture des résultats du scrutin.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 43

- Nombre de votants : 43
 - Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 - Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 43
1. La liste « **AUBAGNE EN COMMUN - AUBAGNE MERITE MIEUX** » a obtenu 30 voix.
 2. La liste « **RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE** » a obtenu 7 voix.
 3. La liste « **DROITES ET CENTRE DROIT AUBAGNE** » a obtenu 6 voix.

En application des règles de répartition à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sont proclamés élus délégués supplémentaires :

« DELEGUES TITULAIRES SUPPLEMENTAIRES »
--

Liste « AUBAGNE EN COMMUN - AUBAGNE MERITE MIEUX » 15 sièges

MME MORONI PERRIN-TOININ Mireille
M PERRIN-TOININ Yves
MME LETELU Caroline
M DANCHESI André
MME BROCHUS Alexandra
M ROUQUEIROL Benoît
Mme CANDELA Clara
M GIAFRANCESCHI Gérard
MME ARNAUD MONNIER Isabelle
M TALAALACHTE Majim (Najim)
MME GROSREY Camille
M MARCHAT Christian
MME LODWICK CHALVIDAN Dominique
M LABASQ Julien
MME RAPUZZI PRINDERRE Nicole

Liste « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE » 3 sièges

M KAYED Philippe
MME HERNY LANGLOIS Joëlle
M MONTAIGNE-SALARICH Ivan

Liste « DROITES ET CENTRE DROIT AUBAGNE » 3 sièges

M GUEDJ Laurent
MME BOURGUIGNON Cécile
M HERMANT Matthieu

Liste « AUBAGNE EN COMMUN - AUBAGNE MERITE MIEUX » 11 sièges

MME SCHWING GABOREAU Liliane
M CARRENO Jean-Gabriel
MME ESPOSITO BALLONGUE Evelyne
M PIGNOL Frédéric
MME HOLLAENDER RICHARD Brigitte
M LETEMPLE Vincent
MME VERDALAY DEL PICCHIA Evelyne
M MARSIGLIA Maurice
MME MONCHAUX Eva
M PRESUTTO Gilbert
MME HUBSCH Sylvie

Liste « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE » 2 sièges

M AISA Robert
MME BERTIN-MAGHIT Marie-Françoise

Liste « DROITES ET CENTRE DROIT AUBAGNE » 2 sièges

M GAZAY Frédéric
MME PASSALACQUA GAZAY Françoise

Je félicite les élus désignés et les remercie de leur participation à cette élection.

Le procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à la Préfecture dans les conditions réglementaires prévues.

Mme MELIN : Juste une précision et que la personne que je vais nommer n'y voie aucune mauvaise intention, M. GAZAY est aussi Conseiller départemental, logiquement il aurait dû avoir la même obligation que moi, qui était de nommer un remplaçant. Est-ce que cela a été fait ? Nous n'en avons pas entendu parler tout à l'heure. C'est une simple interrogation.

M. le Maire : Je me renseigne Mme MELIN.

Non, cela n'a pas été fait, nous n'avons reçu aucune demande.

Mme MELIN : C'est pourtant, je crois, une obligation.

M. GAZAY : Cela ne m'a pas été précisé et ça m'a échappé pour ne rien vous cacher. Ça m'a échappé et l'administration ne me l'a pas fait remarquer également, donc, s'il le fallait, et bien, je ferai comme Mme MELIN et je vous proposerai un nom supplémentaire.

Faut-il le faire en séance ?

M. le Maire : Normalement c'est avant le scrutin.

M. GAZAY : Je verrai avec le Département, alors !

M. le Maire : Mme MELIN, pas de problème ?

Mme MELIN : Non, non, pas du tout, c'était une simple interrogation.

M. le Maire : Nous enchaînons et nous faisons une pause le temps de faire signer tout le monde.

« Signature du procès-verbal par les élus »

Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

Avant d'entamer les débats, je souhaite que nous prenions la mesure de la décision que nous nous apprêtons à prendre. Le vœu que je présente aujourd'hui à notre assemblée ne relève pas de la routine administrative. C'est un acte de mobilisation générale, un choix d'avenir et de survie pour notre service public de soins.

À l'approche du Comité de pilotage décisif qui se tiendra en préfecture le vendredi 26 juin prochain, Aubagne doit parler d'une seule et unique voix. Nous devons fixer une position politique claire, ferme et unanime pour peser de tout notre poids lors de cette réunion stratégique où s'arbitrera le plan de financement global de cette infrastructure majeure de 164,5 millions d'euros.

Regardons la réalité en face, sans fioritures. Notre Centre Hospitalier Edmond Garcin actuel, mis en service en 1971, est à bout de souffle. Malgré le dévouement et le courage exceptionnels de ses personnels que je veux saluer solennellement ici — et je tiens à exprimer ma pleine confiance en l'actuelle équipe de direction, et en sa directrice Mme Stéphanie LUQUET, pour piloter cette mutation complexe — les locaux ne répondent plus aux exigences médicales modernes de sécurité et de dignité humaine.

Nous faisons face à une prépondérance intenable des chambres doubles, à une saturation totale des stationnements et, plus grave encore, à un avis défavorable de la commission de sécurité incendie. L'hôpital actuel étouffe dans ses 2,3 hectares. Le statu quo n'est pas une option ; c'est un déclin silencieux que nous refusons de subir.

Mais soyons lucides : cette situation n'est pas le fruit du hasard. L'état actuel de notre hôpital est aussi le résultat direct des politiques de santé menées depuis plus de vingt ans à l'échelle nationale. Vingt années de réformes comptables qui n'ont fait que considérer la santé publique comme un coût à rationaliser, une variable d'ajustement budgétaire, plutôt que comme un besoin vital et un droit inaliénable pour nos concitoyens.

La seule réponse responsable, c'est la construction du Nouvel Hôpital sur le site des Gargues.

Ce projet ne doit pas être pensé comme un bâtiment isolé, mais comme le pivot d'un service public de santé moderne. Notre territoire vieillit, c'est une réalité statistique que nous devons anticiper. Ce nouvel hôpital doit être le fer de lance d'une stratégie ambitieuse et d'une prise en charge des maladies chroniques adaptée aux besoins réels de notre population.

Mais la réussite de ce projet repose sur une condition sine qua non : le décroisement. L'hôpital ne peut plus être une forteresse. Le salut de notre offre de soins passe impérativement par un lien indéfectible entre l'hôpital et la médecine de ville. Nos médecins généralistes, nos spécialistes libéraux, nos infirmiers de proximité sont la première ligne de défense de notre système de santé. Le futur centre hospitalier doit devenir le pivot central d'une véritable chaîne de soins, coordonnée et fluide, où le patient est pris en charge sans rupture, sans errance médicale, et dans le respect du maillage territorial de nos professionnels de santé.

Sur le volet foncier, notre majorité a déjà pris ses responsabilités pour débloquer une situation qui s'enlisait depuis trop longtemps. La Ville d'Aubagne doit financer l'acquisition des 5,3 hectares indispensables sur le site des Gargues. Pour ce faire, sous l'ancienne mandature le Conseil municipal a voté une délibération attribuant une subvention d'investissement au Centre Hospitalier d'Aubagne.

Nous tiendrons cet engagement.

Pourquoi cette méthode ? Parce que c'est le Centre Hospitalier, en sa qualité de maître d'ouvrage du projet, qui doit mener les négociations amiables ou procéder par voie d'expropriation si nécessaire pour indemniser les propriétaires actuels des terrains.

Et je tiens à ce que les choses soient dites avec la plus grande clarté : si la Ville d'Aubagne assume l'intégralité de cet effort financier sur son propre budget, c'est bien le Centre Hospitalier d'Aubagne — et donc le service public de santé — qui deviendra officiellement et juridiquement

propriétaire de ces terrains dès leur acquisition. Mais cet effort immense d'Aubagne ne peut pas et ne doit pas être un chèque en blanc pour le reste du territoire.

Rappelons une vérité géographique et démographique : cet hôpital n'est pas la propriété d'Aubagne. Il dessert un bassin de soins de 19 communes s'étendant des Bouches-du-Rhône jusqu'au Var, soit plus de 100 000 habitants. Si Aubagne paie pour le foncier, si Aubagne prend ses responsabilités financières et politiques, la solidarité territoriale ne peut plus être une simple formule de style dans des motions de principe.

Puisque cet hôpital dessert 19 communes, ces communes doivent s'impliquer activement dans le projet, mais aussi dans son co-financement ! Nous ne pouvons plus être les seuls à porter la charge financière d'équipements dont bénéficie l'ensemble du bassin de vie. Qu'il s'agisse des aménagements de voirie périphériques, du soutien logistique ou du co-financement des accès, chacun doit prendre sa part de responsabilité budgétaire. J'appelle donc l'ensemble de mes collègues maires des communes voisines à s'unir au sein d'un « front commun territorial » offensif, pour peser face à l'État mais aussi pour partager équitablement l'effort financier.

C'est le sens de la mission de confiance que je confie au Docteur Mohammed Salem en qualité de Délégué Spécial auprès du Maire. Praticien reconnu et respecté, le Docteur Salem est notre émissaire auprès des maires voisins, de l'ARS et des soignants et des partenaires institutionnels (Métropole, Région, Département) pour bâtir ce consensus solide et lever un à un les verrous administratifs, techniques et budgétaires.

Je tiens à souligner la dimension fondamentalement transpartisane de cette mission. La santé de nos concitoyens ne possède ni étiquette, ni couleur politique. En confiant cette mission au Docteur Salem, je fais le choix de l'expertise, du terrain et du rassemblement autour de l'intérêt général. Ce dépassement des cadres partisans est, à mes yeux, la seule méthode efficace pour faire parler notre bassin de vie d'une seule et unique voix face aux instances décisionnaires.

Enfin, je veux rappeler que ce projet ne réussira pas sans infrastructures de transport adaptées. Ce sera notre combat métropolitain. La faisabilité et le succès de cet hôpital dépend de son accessibilité. La Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône doivent porter ce projet de refonte de la RD8n, du raccordement autoroutier depuis l'A52 et l'arrivée des transports collectifs en site propre qui doivent être prêts et parfaitement synchronisés avec l'ouverture de l'hôpital en 2032.

Sur ce point des accès, soyons extrêmement vigilants. Le tracé de desserte du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), outil indispensable à la fluidité du secteur, risque d'être fortement contraint par des opérations d'aménagement périphérique déjà engagées ou projetées. Je pense notamment au projet d'aménagement en terrains de padel du stade Mourren, mais aussi à l'implantation de l'hôtel et de la concession Porsche en bordure d'A52.

Mes chers collègues, la santé publique est le premier des boucliers sociaux de nos concitoyens. Ce vœu est un acte de souveraineté locale et de clarté républicaine. Il démontre que notre majorité ne subit pas les dossiers, mais les arbitre et les engage dans la transparence.

Je vous invite à voter massivement en faveur de ce texte, pour qu'au Comité de pilotage du 26 juin, l'État et l'ensemble de nos partenaires institutionnels mesurent la détermination totale et l'unité sans faille de la Ville d'Aubagne.

Je vous remercie.

Avez-vous des remarques ? M. GAZAY

M. GAZAY : Merci M. le Maire, je vous ai écouté attentivement quand vous dites : « Nous tiendrons les engagements pris par l'ancienne majorité » concernant l'achat du terrain, et vous m'en voyez ravi. Bien évidemment, vous aviez une position différente à ce moment-là dans le Conseil municipal qui avait délibéré sur l'achat de ces terrains. Je me réjouis que vous ayez changé d'avis.

Je voudrais intervenir, et M. ROUSSET le fera, sur la façon dont nous allons voter ce vœu. Je voudrais intervenir sur un point qui est intégré dans votre vœu et qui fait référence au courrier que vous avez adressé à M. SALEM.

Ce courrier, si vous le permettez, appelle deux séries d'observations : une série juridique et une autre politique.

Tout d'abord, sur le plan juridique, la lettre adressée au docteur SALEM lui confère le titre de « délégué spécial », ce qui d'ailleurs est le titre de votre courrier. Or, cette expression a une signification précise et exclusive en droit français « elle désigne l'organe qui remplace provisoirement un Conseil municipal en application des articles L.2121-35 et L.2121-36 du Code général des collectivités territoriales. »

Le pouvoir de nommer les membres d'une délégation spéciale appartient exclusivement, me semble-t-il, au préfet. Le maire ne peut créer ce titre de sa propre autorité. Certes, vous avez le droit, M. le Maire, de déléguer par arrêté, comme vous l'avez fait, une partie de vos fonctions à vos adjoints, aux membres du Conseil municipal, mais malheureusement le docteur SALEM est un médecin qui est extérieur à la collectivité, donc n'est pas un élu.

Toute délégation de fonction doit obligatoirement faire l'objet d'un arrêté municipal et ne peut être ni verbale ni tacite. Cet arrêté doit être publié et transmis au contrôle de légalité. Une simple lettre ne saurait y suppléer.

Mais le courrier va plus loin.

Il confère au docteur SALEM, je vous cite, « l'autorité pour engager des actes administratifs ». Accorder une telle prérogative à un tiers non élu dépasse ce que le maire est en droit d'octroyer. En effet, cela pourrait implicitement mener à un certain nombre de conséquences que je cite rapidement. D'abord, la nullité des actes, puisque tout acte signé par le docteur SALEM au nom de la Ville pourrait être annulé par le tribunal administratif faute d'habilitation légale. Deuxièmement, la responsabilité de la Ville ensuite : en cas de préjudice causé par le docteur SALEM, la commune pourrait être tenue financièrement responsable sans aucun cadre juridique pour se défendre.

Ensuite, la prise illégale d'intérêts — c'est le risque le plus grave — puisqu'en tant que médecin intervenant dans des décisions hospitalières qui le concernent directement, cela pourrait le conduire à cinq ans d'emprisonnement et 500 000 euros d'amende. Je cite bien sûr les textes, mais il faut bien que l'article 432-12 du Code pénal soit pris en considération.

En fait, il y a un risque déontologique. L'Ordre des médecins pourrait être saisi du conflit entre son rôle de praticien et son rôle politique, pouvant aboutir à une sanction disciplinaire. Enfin, permettez-moi de souligner l'absence de couverture assurantielle qui, sans contrat formalisé, pourrait amener le docteur SALEM à ne pas être couvert par l'assurance de la Ville et il serait exposé en cas de litige.

Vous l'avez compris, la lettre que vous avez adressée au docteur SALEM et dont le Conseil municipal est en copie me semble, en l'état, juridiquement irrégulière et pourrait avoir pour la Ville, comme pour le docteur SALEM, des conséquences extrêmement préjudiciables.

Voici pour le volet juridique. Concernant le volet politique, tout le monde s'accorde à reconnaître que le dossier du nouvel hôpital est LE dossier de ce mandat, pour ne pas dire le dossier des vingt ou trente années à venir sur Aubagne.

Il va structurer la politique sanitaire et donc impliquer la santé de près de 150 000 de nos concitoyens, puisque ce futur hôpital couvre — bien sûr vous l'avez dit, M. le Maire — la commune d'Aubagne mais aussi 19 mairies au total.

Alors, nous ne comprenons pas, et je pense que les Aubagnais ne comprennent pas non plus, qu'il ne soit pas porté par vous directement, le premier magistrat de la ville.

Permettez-moi de rappeler en quelques mots comment le dossier a été conduit jusqu'ici.

En 2022, je ne vais pas être très long, avec l'annonce par le ministre de la Santé de l'époque des résultats du plan Ségur, qui a été engagé, comme vous le savez également, après la crise de la Covid-19 et qui avait pour objectif de repenser et de renforcer le système de santé français en améliorant notamment les conditions de travail des soignants et, en particulier, l'hôpital public.

Après un très beau travail, un très grand travail, un travail très important, conduit par les équipes de l'hôpital GARCIN dont M. SALEM faisait partie en tant que président de la CME, l'hôpital d'Aubagne, avec celui de Salon dans les Bouches-du-Rhône, a été retenu pour une reconstruction totale et Aubagne a reçu un niveau de financement exceptionnel. Je dirais même que le niveau de financement de l'hôpital d'Aubagne, c'est du jamais-vu.

J'ai porté personnellement ce dossier. Vous le savez, en tant que maire, et je l'ai toujours fait, bien sûr, en accord avec la direction de l'hôpital.

Dans un premier temps, je l'ai porté auprès des directeurs de l'Agence régionale de santé ; ils ont été deux entre 2022 et 2026, pour assurer effectivement le soutien politique de la ville d'Aubagne. Je l'ai porté également auprès du préfet de région et de ses collaborateurs durant quatre années. Discussions et réunions à la préfecture avec le secrétaire général, avec les différentes directions, la DREAL, la DDTM et les autres services juridiques de l'État ; cela ne peut se faire sans la présence du maire.

Je l'ai porté aussi, bien évidemment, en négociant directement avec le président de la Région, la présidente du Département des Bouches-du-Rhône et la présidente de la Métropole pour obtenir des subventions des collectivités locales, vous l'avez cité, je crois, à hauteur de 19 millions d'euros, car ceci était absolument nécessaire si nous voulions boucler le financement de l'hôpital. Et vous le savez, sans ces subventions données par ces collectivités, le dossier n'aurait jamais pu être présenté au niveau du SGPI, c'est-à-dire au niveau du Secrétariat général pour l'investissement. C'est un service qui est rattaché auprès du Premier ministre pour tous les investissements qui sont supérieurs à 100 millions d'euros. Et là encore, il a fallu défendre ce dossier parce que ce n'était pas simple non plus auprès à la fois du Premier ministre et des conseillers du Président de la République pour s'assurer que les arbitrages finaux soient favorables au dossier d'Aubagne.

Enfin, je n'oublie pas le travail qui a été fait auprès des 18 autres maires de ce large territoire qui tous ont signé de manière collective pour voir faire aboutir ce projet unique.

Je ne pense pas que ces actions très politiques puissent être portées par une autre autorité que celle du premier magistrat de la ville. Et je crois même que c'est précisément le rôle du maire de s'emparer d'un tel dossier. Il peut naturellement se faire conseiller sur le plan médical.

M. SALEM est tout à fait en capacité de pouvoir le faire sur les dimensions techniques et institutionnelles, mais il appartient au maire, au premier magistrat de la ville, à lui et à lui seul, de le défendre au plus haut niveau auprès de toutes les autorités compétentes.

Confier cette mission à un tiers, aussi compétent soit-il, ne peut se substituer à l'engagement direct, personnel et politique du premier magistrat de la commune.

Voilà, M. le Maire, notre réaction à ce courrier et à ce vœu.

Vous ne pouvez pas vous défiler de vos responsabilités, c'est l'essence même de la fonction que vous occupez qui doit porter ce dossier.

Voilà, ce que je souhaitais vous dire sur le fond. Peut-être que M. ROUSSET a une intervention à faire, lui, sur la forme.

M. le Maire : M. ROUSSET vous avez la parole.

M. ROUSSET : Merci M. le Maire.

Bien sûr, sur le vœu lui-même, vous connaissez notre position. Nous sommes favorables à ce projet d'hôpital, c'est nous-mêmes qui l'avons engagé et porté depuis maintenant quatre ans. Mais vous connaissez aussi la position constante de notre groupe, qui pense et qui exprime l'idée qu'une motion ou un vœu ne font pas partie des échanges que l'on peut avoir dans un Conseil municipal.

À ce titre, notre groupe ne prendra pas part au vote.

M. le Maire : Mme MELIN.

Mme MELIN : Merci Monsieur le Maire.

Nous avons pas mal de choses à dire sur ce dossier qui dure maintenant depuis très longtemps, et l'on pourra d'ailleurs se poser la question de savoir pourquoi il a mis tant de temps à évoluer. De toute façon, le chemin est encore long.

Concernant les remarques que nous voudrions faire, nous partageons avec M. GAZAY et son groupe l'entière lecture du statut de M. SALEM.

C'est un rôle majeur qui lui est confié sans aucun cadre juridique ni assurantiel. Cela semble difficile, au-delà même du fait que cela devrait être fait autrement que par un vœu. Nous sommes d'accord.

La remarque que l'on peut faire aussi, c'est que si l'on prend uniquement les financements, autant dire que l'énorme somme qui a été dégagée au titre du Ségur de la santé est très loin d'être versée, puisque les fonds du Ségur de la santé sont actuellement, je n'irai pas jusqu'à dire gelés, mais distribués au compte-gouttes, tant la Sécurité sociale et les financements qui sont prévus pour y suppléer sont actuellement déficitaires.

Pareillement, les déficits majeurs de la Métropole, puisque la Métropole, vous le savez, n'a même pas pu voter son budget et qu'il faudra éponger un déficit de plus de 130 millions d'euros. Nous ne sommes pas, pour l'instant, dans le cadre de pouvoir obtenir des financements plus importants, et particulièrement pour le fameux BHNS qui va encore impacter gravement, pendant trois ans au moins, les populations et surtout les entreprises qui ont perdu, aussi bien au centre-ville que dans la zone des Paluds, 30 % de leur chiffre d'affaires pendant trois ans.

Pareillement, la participation de la Ville : où allons-nous trouver les 7 millions d'euros qui sont censés être notre participation ?

Tout cela pour dire que l'on peut toujours faire des vœux. Cela ne mange pas de pain, sauf quand on est loin de la coupe aux lèvres.

Nous avons aussi un autre souci. Même si, de tout ce qui nous est dit, tout le monde s'accorde pour dire qu'il faudrait faire un nouvel hôpital, nous n'avons jamais eu en main d'étude sérieuse nous prouvant que la vétusté de l'hôpital actuel était irréversible. Il eût été bien, quand même, que nous ayons soit une alternative autre que le terrain des Gargues, soit des études qui puissent nous dire que cet hôpital ne peut être ni agrandi, ni modifié, ni réorganisé.

Nous avons aussi, parallèlement — et il faudra à un moment donné en parler — la question de la coprésidence. Vous me direz que cela est interne et ne relève pas du fonctionnement de ce dossier, mais de cette coprésidence, enfin ce n'est même pas une coprésidence, c'est une présidence mixte à la fois sur l'hôpital d'Aubagne et l'hôpital d'Allauch, dont vous savez qu'il est en crise grave actuellement.

Et puis, dernier point : si l'on a parlé du statut de M. SALEM, c'est une chose, mais qui sera aux COPIL ? Parce que cela, c'est un vrai souci. En tant que députée, je n'ai jamais pu obtenir, d'une manière ou d'une autre, même en m'adressant à Mme LUQUET, ni même au préfet, d'informations sur le fonctionnement et les décisions qui ont été prises. C'est très compliqué. Il faudrait quand même que nous puissions avoir la liste des membres du COPIL.

Enfin, nous pensons nous aussi, et cela paraît tout à fait clair, que, M. le Maire, ce projet, c'est le projet de votre mandat, c'est votre grand projet. Et prendre un tiers pour votre grand projet, c'est mal augurer votre mandat.

Pour le reste, nous voterons quand même votre vœu. On ne peut pas aller contre ou rester sans participation de vote sur ce projet. Mais très sincèrement, faire un vœu dans des conditions pareilles, cela nous semble extrêmement périlleux et très insuffisant.

Je vous remercie.

M. le Maire : *Bien ! Je vais vous rassurer tout de suite, je ne me mets pas en retrait de ce projet, bien au contraire. Je vais défendre de toutes mes forces le projet du nouvel hôpital d'Aubagne et je compte sur vous, Mme MELIN, pour interpeller le ministre afin qu'il débloque les sommes dues.*

Mme MELIN : *J'entends votre demande, je m'y attelle dès cette semaine.*

M. le Maire : *Merci, Mme MELIN. Je voudrais faire quelques précisions à M. GAZAY.*

M. SALEM, c'est un plus. C'est toujours le maire qui reste aux commandes du projet. C'est le maire qui sera au COPIL, mais je veux m'appuyer sur des techniciens, ce qui est tout à fait logique.

Vous savez, moi, dans mon ancien métier, lorsque j'avais des problèmes, je vais vous prendre un exemple : j'étais commandant des opérations de secours et j'avais un feu de raffinerie. Je faisais venir mes techniciens pour qu'ils me calculent le nombre de litres d'émulseur qu'il fallait afin que je puisse éteindre les bacs en feu du côté de Fos.

C'était moi le patron, mais je m'appuyais sur les techniciens, et M. SALEM, c'est un technicien, et vous l'avez même dit. Alors pourquoi s'en priver ?!

J'aurais aimé qu'il y ait un consensus. J'aurais aimé que le projet du mandat et le projet des 20 ou 30 prochaines années, on l'adopte à l'unanimité et qu'on ne prenne pas de faux-fuyants en ne voulant pas participer au vote, mais ça, c'est votre avis.

Vous nous avez reproché pendant de longues années que nous étions opposés à la construction de l'hôpital, ce qui était un leurre. Nous, opposés aux services publics ?! Mais vous vous rendez compte de ce que vous dites ?

Donc, pour le juridique, écoutez, vous avez fait un grand exposé. Eh bien, le juridique jure... Voilà.

Donc je prends note que Mme MELIN, vous votez pour et que M. GAZAY, vous vous abstenez.

M. GAZAY : *M. le Maire, excusez-moi.*

M. le Maire : *Ne prend pas part au vote, pardon, excusez-moi.*

M. GAZAY : *Je n'ai pas dit qu'on s'abstenait...*

M. le Maire : *Non, non ! Vous ne prenez pas part au vote...*

M. GAZAY : *M. ROUSSET vous a expliqué que les notions de vœu et de motion, on en a parlé avec Mme FARDOUX lors d'une réunion dans laquelle...*

M. le Maire : *M. GAZAY, je ne vous ai pas donné la parole ! Ça recommence.*

M. GAZAY : *Ne dites pas des bêtises !*

M. le Maire : *M. GAZAY, je ne vous ai pas donné la parole, donc vous ne prenez pas part au vote. Mme MELIN, vous votez pour et nous, nous votons pour. Donc le vœu est adopté.*

03_050626 - Désignation d'un référent déontologue des élus locaux de la Ville d'Aubagne.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Pour faire suite à la mise en place de la nouvelle municipalité le 28 mars 2026 et à l'élection de M. Jean-Pierre SQUILLARI, en qualité de maire, il convient de désigner un référent déontologue des élus locaux de la ville d'Aubagne.

M. Claude GRELLIER, magistrat honoraire à la Cour de cassation, avait été désigné en qualité de déontologue des élus locaux de la Ville d'Aubagne pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2023. Ce dernier a souhaité poursuivre le partenariat avec la Ville d'Aubagne pour trois années supplémentaires aux mêmes conditions financières.

À cet effet, une adresse générique est créée aux fins de saisine du référent déontologue, qui constitue un vecteur privilégié pour les échanges. Le déontologue est saisi par le maire sur toute question concernant l'interprétation et l'application du code de déontologie. Les demandes d'avis doivent être précisées et motivées. Elles peuvent être accompagnées de pièces utiles et sont adressées au déontologue qui en accuse réception.

Sa rémunération par vacation est fixée à 80 euros par dossier.

Y a-t-il des remarques ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

La délibération n°03_050626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

04_050626 - Désignation des représentants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Cette commission évalue notamment la révision des bases de la taxe foncière. Cette délibération désigne les commissaires titulaires et suppléants.

Commissaires Titulaires :

1. Mme Brigitte RICHARD,
2. M. Denis GRANDJEAN,
3. Mme Betty CORALLO,
4. M. Nicolas LEPRETRE VERDIER,
5. Mme Evelyne DEL PICCHIA,
6. M. Christian MARCHAT,
7. M. Gérard ARMINOT,
8. M. Laurent GUEDJ,
9. Mme Soumicha DRAOUI,
10. M. Mickaël TEDESCO,
11. Mme Camille GROSREY,
12. M. Jean-Pierre NIVET,
13. Mme Hélène DI VITA-DANCHESI,
14. M. Najim TALALAACHTE,
15. M. Ivan MONTAIGNE-SALARICH,
16. M. Mathieu HERMANT.

Commissaires Suppléants :

1. M. Arthur SALONE,
2. Mme Evelyne KHEMSI,
3. M. Frédéric PIGNOL,
4. Mme Eva BALLONGUE,
5. M. François GOMEZ,
6. Mme Caroline LETELU,
7. Mme Célia NICOLAÏ,
8. Mme Joëlle LANGLOIS,
9. M. Maurice MARSIGLIA,
10. Mme Fadila TEYSSIER,
11. M. Jean-Marie DOUVILLE,
12. Mme Nicole RAPUZZI,
13. M. Alain RICHARD,
14. Mme Virginie RAES,
15. M. Robert AISSA,
16. M. Julien COCLET.

Y a-t-il des remarques ?

Oui Madame MELIN ?

Mme MELIN : Oui, vous avez bien voulu faire apparaître tout à l'heure une demande, certes un peu tardive, dont je vous prie de bien vouloir excuser notre groupe, de ne pas nommer M. Philippe CAYENNE mais M. Ivan MONTAIGNE-SALARICH. Vous en avez parlé en préambule de ce conseil.

M. le Maire : Oui, parfaitement Mme MELIN. C'est noté !

Mme MELIN : Merci.

M. le Maire : Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ?

La délibération n°04_050626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

05_050626 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Comité Local d'Information et de Concertation pour les Etablissements classés à haut risque.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Nous vous proposons pour représenter la Ville d'Aubagne au sein du Comité Local d'Information et de Concertation pour les Etablissements classés à haut risque :

- Monsieur Giovanni SCHIPANI, en qualité de membre titulaire,
- Monsieur Jean-Pierre NIVET, en qualité de membre suppléant.

Y a-t-il des remarques ? M. GAZAY.

M. GAZAY : Notre position de vote est que nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire : Très bien. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ?

La délibération n°05_050626 est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 13

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

Présents	37
Excusés	6

(Délibération n° 6 initialement inscrite à l'ordre du jour a été retirée.)

06_050626 - Désignation de deux représentants de la Ville d'Aubagne pour siéger au sein de l'Office du Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Nous vous proposons pour représenter la Ville d'Aubagne au sein de l'OTI :

- M. Arthur SALONE
- Mme Betty CORALLO

Y a-t-il des remarques ? M. ROUSSET.

M. ROUSSET : Ne prends pas part au vote.

M. le Maire : Très bien. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ?

La délibération n°06_050626 est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 13

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

Présents	37
Excusés	6

07_050626 - Désignation d'un représentant suppléant de la Ville d'Aubagne pour siéger au sein de l'Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne (A.S.A.M.I.A.).

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Nous vous proposons pour représenter la Ville au sein de l'Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne (A.S.A.M.I.A.).

- Mme Virginie RAES, en qualité de membre suppléant.

Y a-t-il des remarques ? M. ROUSSET.

M. ROUSSET : Ne prends pas part au vote.

M. le Maire : Très bien. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ?

La délibération n°07_050626 est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 13

Monsieur Joseph PITTEA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

Présents	37
Excusés	6

08_050626 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Au nom de la majorité municipale, sont proposées les candidatures suivantes :

- Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire (membre de droit),
- Monsieur Giovanni SCHIPANI,
- Madame Soumicha DRAOUI,
- Monsieur Fabio CHIKHOUNE,
- Madame Julianne BOUVOT,
- Monsieur Denis GRANDJEAN,
- Madame Mélanie PITTAU,
- Monsieur Marc PAGANO,
- Madame Evelyne KHEMSI,

Au nom du groupe d'opposition « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE », sont proposées les candidatures suivantes :

- Monsieur Mathieu NOVELLI,
- Madame Joëlle MELIN,

Au nom du groupe d'opposition « DROITES ET CENTRE DROIT AUBAGNE », est proposée les candidatures suivantes :

- Monsieur Gérard GAZAY,
- Madame Danielle MENET.

Y a-t-il des remarques ?

Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ?

M. ROUSSET : M. le Maire, dans le corps de la délibération est encore noté « PASSION AUBAGNE » pour le nom du groupe, et vous venez oralement d'indiquer le nouveau nom.

M. le Maire : Cela a été modifié, le changement de nom du groupe a été un peu tardif.

Ayant obtenu la majorité des voix, sont donc élus pour siéger au sein de conseil intercommunal de sécurité de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR) les membres suivants :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire (membre de droit),

- Monsieur Giovanni SCHIPANI,
- Madame Soumicha DRAOUI,
- Monsieur Fabio CHIKHOUNE,
- Madame Juliane BOUVOT,
- Monsieur Denis GRANDJEAN,
- Madame Mélanie PITTAU,
- Monsieur Marc PAGANO,
- Madame Evelyne KHEMSI,
- Monsieur Mathieu NOVELLI,
- Madame Joëlle MELIN,
- Monsieur Gérard GAZAY,
- Madame Danielle MENET.

La délibération n°08_050626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

(Délibération n° 10 initialement inscrite à l'ordre du jour a été retirée.)

09_050626 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Cette commission doit être constituée par :

- Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire ou son représentant habilité par arrêté ;
- Cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le Conseil municipal à la proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret, ainsi que cinq représentants d'associations locales.

Les associations locales dont l'objet statuaire les conduit à s'intéresser aux services publics locaux ont été contactées et ont donné leur accord pour participer à la commission, il s'agit de :

- Madame Anne-Marie MICHALCZYK, représentante de l'association des Donneurs de Sang Bénévoles ;
- Monsieur Maurice MARSIGLIA, représentant de l'association Se déplacer en liberté (ASDEL) ;
- Monsieur Olivier POTET, représentant de l'association Mobil'idées ;
- Madame Marie-Claire GARNIER, représentante du Secours Populaire ;
- Madame Auriana BEAUTE, représentante de l'association des parents d'élèves du conservatoire d'Aubagne (APEC Aubagne).

Selon le principe de la représentation proportionnelle, au plus fort reste, la majorité municipale obtient trois sièges titulaires et trois sièges suppléants, les conseillers municipaux de la liste d'opposition « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE » 1 siège titulaire et 1 siège suppléant et les conseillers municipaux de la liste d'opposition « DROITES ET CENTRE DROIT AUBAGNE » 1 siège titulaire et 1 siège suppléant.

Au nom de la majorité municipale, sont proposées les candidatures suivantes :

- Monsieur Denis GRANDJEAN,
- Monsieur Jean-François BUDON
- Madame Julie PAPALARDO, en qualité de membres titulaires,
- Madame Fadila TEYSSIER,
- Madame Hélène DIVITA-DANCHESI,
- Monsieur Mohamed LAZLI, en qualité de membres suppléants.

Au nom de la liste d'opposition « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE », sont proposées les candidatures suivantes :

- Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, en qualité de membre titulaire,
- Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, en qualité de membre suppléant.

Au nom de la liste d'opposition « DROITES ET CENTRE DROIT AUBAGNE », sont proposées les candidatures suivantes :

- Monsieur Alain ROUSSET, en qualité de membre titulaire,
- Madame Danielle MENET, en qualité de membre suppléant.

Sont donc élus pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux les membres suivants :

- **TITULAIRES**

- Monsieur Denis GRANDJEAN,
- Monsieur Jean-François BUDON
- Madame Julie PAPALARDO,
- Madame Fabienne COULOMB-AVERTY,
- Monsieur Alain ROUSSET,

- **SUPPLÉANTS**

- Madame Fadila TEYSSIER,
- Madame Hélène DIVITA-DANCHESI,
- Monsieur Mohamed LAZLI,
- Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD,
- Madame Danielle MENET,

Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ?

Présents	37
Excusés	6

10_050626 - Désignation d'un représentant de la Ville d'Aubagne pour siéger au sein l'association MOBILIDEES.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Nous proposons la candidature de M. Denis GRANDJEAN dûment mandaté par Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI pour représenter la Ville d'Aubagne au sein de l'association MOBILIDEES.

Y a-t-il des remarques ? M. ROUSSET.

M. ROUSSET : Ne prends pas part au vote.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ?

La délibération n°10_050626 est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 13

Monsieur Joseph PITTEA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

Présents	37
Excusés	6

11_050626 - Approbation du maintien d'un Comité social territorial commun à la Ville et au C.C.A.S.

12_050626 - Principes de composition et de fonctionnement des instances consultatives.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : je donne la parole à Mme Clémentine FARDOUX.

Mme FARDOUX : Oui, ce sont deux délibérations qui concernent les agents. Nous sommes contraints par le calendrier des élections professionnelles et, si nous avons présenté ces deux délibérations au Conseil municipal du 17 juin, nous aurions eu une semaine de décalage.

Il a donc été décidé de les examiner ce soir. Ce sont deux délibérations qui maintiennent des situations existantes.

La délibération n° 13 consiste à maintenir un comité social territorial commun à la Ville et au CCAS.

La délibération n° 14 consiste à maintenir le nombre de membres du comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, ainsi que pour les CAP des différents corps A, B et C et la commission consultative paritaire pour les agents non titulaires.

Est-ce que vous avez des remarques ? Des questions ?

Est-ce que l'on peut voter les deux ensembles, sans problème ?

L'une après l'autre ?

La délibération n°11_050626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

La délibération n°12_050626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	37
Excusés	6

13_050626 - Comptes-rendus des délégations du Conseil municipal au Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Article unique, nous prenons acte de la communication de ces comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	37
Excusés	6

QUESTION ORALE – Groupe « Rassemblons-nous pour Aubagne »
--

M. le Maire : Avant de clore la séance du Conseil municipal, nous avons accepté la demande de Mme NIETO et nous lui demandons de lire sa question orale.

Mme NIETO : Monsieur le Maire, chers collègues,

Je voudrais attirer votre attention sur la probité des personnes que vous souhaitez engager pour encadrer les enfants des centres aérés, et lors des diverses manifestations.

Je ne veux évidemment pas jeter l'opprobre sur la majorité du personnel, méritant et dévoué, ni rester dans un angélisme béat afin de ménager les susceptibilités, comme si ça ne pouvait pas arriver « chez nous ».

Simplement, je vous demande de ne pas vous contenter de trier les cv en examinant uniquement les compétences, mais en vous renseignant auprès de leurs anciens employeurs.

Je ne doute pas que vous ne pouvez rester indifférent à ce problème, sachant que l'équilibre de nos petits aubagnais en dépend.

Monsieur le Maire, que comptez vous faire dans ce domaine, pour éviter des actes aussi insupportables que ceux dont il a été question récemment en France ?

Merci

M. le Maire : Mes chers collègues,

Madame Nieto, je vous remercie pour votre question. Elle est essentielle, car elle nous place au cœur d'une actualité qui nous impose, à nous élus, une vigilance absolue.

Comment ne pas avoir une pensée émue et révoltée en évoquant le drame de la petite Lyhanna, dans le Gers ? Cela s'ajoute aux révélations récentes sur les violences sexuelles dans des structures périscolaires parisiennes et aux enseignements de la proposition de loi dite « Bétharram », nous rappelle cruellement que la sécurité de nos enfants n'est jamais un acquis, mais un combat permanent. Ces tragédies exigent de nous, ici, à Aubagne, une rigueur sans faille.

Le rôle premier d'un Maire est de garantir la sécurité de ses administrés, et plus encore celle des plus fragiles d'entre nous : nos enfants. Comme vous, je refuse de me réfugier dans l'angélisme. Chaque petite Aubagnaise, chaque petit Aubagnais, ainsi que leurs familles, doivent avoir l'assurance d'une protection totale.

À Aubagne, nous ne nous contentons pas de réagir, nous agissons. La protection de l'enfance est le socle de notre engagement quotidien, structuré autour d'une démarche rigoureuse que je souhaite expliciter :

1. Une exigence administrative sans concession : À Aubagne, les attestations d'honorabilité sont systématisées pour les personnels de crèche. Les antécédents judiciaires sont systématiquement vérifiés par nos services RH pour tout agent municipal intervenant dans les écoles et les crèches. S'agissant des accueils de loisirs, nos animateurs font l'objet d'une inscription systématique dans le dispositif TAM (Téléprocédure des Accueils de Mineurs) auprès des services de l'État, une vérification renouvelée à chaque ouverture de centre. Ce même niveau d'exigence s'applique à nos partenaires extérieurs, comme la Ligue de l'enseignement : aucun intervenant n'échappe à ce contrôle. Ces procédures sont appliquées avec fermeté, dans le respect du droit, de la protection des données et de la présomption d'innocence.

2. Une action humaine et pluridisciplinaire : La sécurité ne s'arrête pas à la consultation d'un casier judiciaire. Au sein de notre DGA Développement Éducatif, nous avons déployé un service « Accompagnement de l'enfant » unique en son genre, composé de deux éducatrices spécialisées. Leur mission est dédiée à la prévention et à la prise en charge de tout incident — violences morales, physiques, harcèlement ou problématiques intrafamiliales. Dès qu'une suspicion est signalée par un agent, un enseignant ou une famille, ces professionnels interviennent immédiatement dans les écoles pour observer, prévenir ou assurer une post-vention adaptée.

3. Une culture de la protection et de la formation : La protection des enfants ne repose pas uniquement sur le recrutement, elle s'inscrit dans un maillage quotidien réunissant l'ensemble des acteurs : étatiques, communaux, partenaires et familiaux. J'ai confié à Sandrine SALEMME, adjointe à la Petite Enfance, et à Michaël TEDESCO, adjoint au Périscolaire, la mission de bâtir un plan de formation obligatoire pour tous nos agents. L'objectif est double : développer une culture commune de la protection et donner à nos équipes les outils nécessaires pour détecter les « signaux faibles », comme le préconise la loi.

Conclusion : Aubagne est « Ville amie des enfants » et nous prenons ce titre très au sérieux. Comme le dit le proverbe africain : « Il faut tout un village pour élever un enfant ». Aujourd'hui, ce village, c'est l'ensemble de la communauté aubagnaise. Soyez assurés que cette municipalité ne laissera aucune place au doute : la protection de nos enfants est, pour nous, une priorité non négociable.

Je vous remercie et lève la séance.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 17 juin 2026 à 18h avec notamment l'adoption du Budget Supplémentaire.